



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 12 mars 2024 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

1. APPROBATION PROCES- VERBAL

30/01/2024

GOEDKEURING NOTULEN:

2. EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/31855-23	Madame ERSANILLI	Rue du Pinson 81 isoler la toiture par la méthode Sarking, poser des panneaux photovoltaïques et remplacer des châssis	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
2.	09:20	PU/31708-23	Monsieur et Madame PALACIO Y DELATTRE	Avenue des Naïades 2 rénover une maison unifamiliale et réaménager l'intérieur.	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)
3.	09:40	PU/31852-23	Monsieur et Madame BOUCQ	Avenue de Visé 61 régulariser la transformation d'un appartement/studio	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)
4.	10:00	PU/31806-23	Monsieur et Madame DESJEUX	Clos des Chênes 1 modifier l'aspect et isoler les façades de l'habitation (suppression des volets, changement de matériaux), aménager les combles et construire des abris de jardin en mitoyenneté	R E P O R T	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

5.	10:15	PU/31868-24	Monsieur et Madame Haelterman	Rue du Bien-Faire 85 régulariser la couverture de la cour et l'aménagement des combles, et réaliser deux entités juridiquement séparées d'habitation et de commerce	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
6.	10:30	PU/31841-23	Monsieur NINANE	Rue du Grand Veneur 21 transformer les locaux professionnels et étendre l'habitation	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant) dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - mitoyenneté) dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation d'une construction mitoyenne §1 alignement §2 mitoyenneté)
7.	10:50	PU/31824-23	Monsieur VERDIN	Square du Castel Fleuri 4 isoler les façades d'une maison unifamiliale par l'extérieur	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (bien à l'inventaire)
8.	11:10	PU/31873-24	Monsieur VANANDRUEL	Rue François Ruytinx 13 isoler les façades par l'extérieur	-	application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (bien à l'inventaire)
9.	11:25	PU/31803-23	Monsieur et Madame COËRS	Avenue du Geai 23 transformer et agrandir une maison unifamiliale	X	application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire) application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))

						Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions Art. 126§11 Dérogation à un PPAS
10.	12:40	PU/31817-23	Monsieur et Madame HOLMAN	Avenue du Geai 31 abattre deux arbres, construire une piscine et agrandir un abri de jardin / poolhouse	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS
11.	13:10	PU/31559-22	Monsieur BEECKMAN-HELPENS	Heiligenborre 180 régulariser l'aménagement d'une terrasse et la démolition de deux annexes	-	application de l'art. 9 du COBAT (CC à la demande du FD ou du collège échevinal)
12.	13:30	17/PFD/183767 1/	Bruxelles Environnement	Boulevard du Souverain 25 Aménager la Promenade Verte le long de Tenreuken s'inscrit dans le cadre du subsidie octroyé par le Fonds « Bike in Brussels » de la fondation Roi Baudouin pour améliorer les infrastructures cyclables de la capitale en réalisant l'aménagement, sur toute la longueur de la voirie, d'un passage lisible confortable et sécurisé pour la Promenade Verte régionale et pour la liaison cyclo-piétonne au bvd du Souverain, y compris l'accès par le sud au parc Tenreuken.	R E P O R T	Art. 188/7 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000 application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)

PAUSE SANDWICHES : 11h55 – 12h40